

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mme Sylvie VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr COSSON donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET

Absent : Mr BERGAMI G. et Mme GONINET L.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 4 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle CIERGE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Aire d'accueil des gens du voyage - Modification du règlement intérieur

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- Vu le décret 2019-1478 du 26/12/2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
- Vu la délibération de la Communauté de Communes du 29/05/2008 fixant les modalités de fonctionnement et les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Lezoux.
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12/07/2022.

Par délibération du 12/07/2022 le Conseil Communautaire avait décidé de modifier les tarifs d'occupation de l'aire d'accueil et de procéder à la modification du règlement intérieur.

Pour une meilleure cohérence, la rédaction de celui-ci à été conçu au niveau départemental et adapté aux spécificités de chaque aire.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De confirmer les tarifs d'occupation :
 - o 1€/jours et par emplacement occupé par une résidence mobile.
 - o Se rajoute, 0.50€/jours par résidence mobile supplémentaire.
- D'adopter le règlement intérieur joint en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 juillet 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente